



# unité

Conseil central  
du Montréal métropolitain  
[www.cmm-csn.qc.ca](http://www.cmm-csn.qc.ca)

*Conseil central*  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 

Mai 2007

Volume 21, numéro 5

Bonne fête des travailleuses et travailleurs !

**Nos pas, nos cris,  
unis pour la démocratie !**



Nous sommes  
près

de la  
porte

**Première journée  
de grève à Concordia**

**Mandat de grève  
au Cimetière  
Notre Dame-des-Neiges**

**Rapport du Groupe  
de travail contre  
l'homophobie**

## À l'agenda

### Mai

**30 avril, 1<sup>er</sup> et 2**

**23 - 24 - 25 mai**

union officer

**2**

assemblée générale

**7 et 8**

introduction à la santé-  
sécurité et à la protection  
de l'environnement

**9 et 10**

délégué-es  
de département

**15**

comité de surveillance

**16**

secrétariat

**17 - 18 - 19**

accidents et maladies  
du travail

**21**

trésorerie

**23 - 24 - 25**

work related accidents  
and diseases

Coup d'œil sur l'assemblée générale

# La formation, un outil syndical indispensable

**À** peine remis du résultat des élections, les membres de l'assemblée générale du 4 avril ont soutenu qu'il était trop tôt pour faire un bilan exhaustif des élections qui ont eu lieu au Québec le 26 mars dernier. À la lumière des deux prochains mois de gouvernance du nouveau gouvernement, les propositions soumises au 33<sup>e</sup> congrès du CCMM-CSN, qui se tiendra du 4 au 8 juin prochain sous le thème *Responsables et solidaires pour une nouvelle démocratie*, définiront

## Bienvenue au STT de la SPCA de Laval

Le 25 février, les 32 employé-es de la Société pour la protection de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Laval déposait une requête en accréditation reprenant à leur compte la mission première de l'organisme qui est de protéger les animaux contre la négligence, les abus et l'exploitation, de représenter leurs intérêts, d'assurer leur bien-être et de favoriser une prise de conscience collective. Malheureusement, ces valeurs ne sont pas appliquées aux membres du personnel qui oeuvrent, jour après jour, auprès des animaux dans des conditions difficiles et exigeantes. En se donnant un syndicat CSN, ils veulent eux aussi être reconnus et respectés.

Accrédité le 6 mars dernier par la Commission des relations du travail, ce syndicat, formé d'une majorité de jeunes, est affilié à la Fédération des employées et des employés de services publics (FEESP-CSN) et au Conseil central du Montréal métropolitain (CSN).

notre action syndicale pour contrer la montée de la droite au Québec. Le Forum social québécois *Un autre monde est possible*, qui aura lieu à Montréal, du 23 au 26 août 2007, dégagera également « un espace collectif et citoyen pour trouver d'autres alternatives au modèle néolibéral », selon le vice-président de la CSN, Louis Roy, qui a invité tous les syndicats affiliés au conseil central à s'inscrire à cet événement majeur, organisé dans la mouvance des autres forums sociaux mondiaux.

Les délégué-es ont témoigné leur solidarité aux représentantes et représentants des syndicats des employé-es de soutien, des techniciennes et techniciens et des bibliothèques de l'Université Concordia qui ont décrit, à tour de rôle, le difficile contexte des négociations pour le renouvellement de leur convention collective échue depuis près de cinq ans.

Pour souligner la Semaine québécoise des adultes en formation, le conseil central a rendu hommage à cinq militantes et militants, qui se sont démarqués tout au long de leur apprentissage syndical en 2006, en leur remettant un certificat de reconnaissance et un prix en récompense des efforts qu'ils ont consentis pour la défense de leurs membres. Pour parler du *Goût d'apprendre* et de *Se former pour améliorer le travail et la vie*, la troupe de théâtre Parminou a fait une prestation très originale à partir du guide syndical présenté par Louise Boivin, conseillère syndicale au Service des relations de travail de la CSN. « La formation en compétences de base, incluant l'alphabétisation, est un enjeu syndical prioritaire pour la CSN depuis des années et doit être envisagée dans le cadre global de la formation continue en emploi », peut-on lire dans ce guide qui a suscité un grand intérêt parmi les délégué-es.

La prochaine assemblée générale du conseil central se tiendra dans les locaux de la CSN, le 2 mai, à 19 h ●

Visitez le site du Conseil central du Montréal métropolitain :  
[www.cmm-csn.qc.ca](http://www.cmm-csn.qc.ca)

## éditorial

# Un défi de taille pour la gauche québécoise



Par René Charest  
secrétaire général du CCMM-CSN

## Un défi pour la gauche québécoise

À la lumière des résultats de cette élection, certains penseront que nous n'avons pas pris les bonnes décisions politiques, que nous n'avons pas mené nos luttes syndicales avec suffisamment d'intensité. La frustration et la déception que nous vivons aujourd'hui ne doivent pas se retourner contre nous. Nous devons, au contraire, garder la tête froide et poursuivre les tâches politiques qui s'imposent dans un contexte de radicalisation de la droite politique au Québec.

Si l'ADQ a réussi à marquer autant de points, c'est que nous avons peut-être sous-estimé sa présence, pensant qu'il allait s'écrouler tel un château de cartes, comme en 2003. Sa présence étant maintenant incontournable, nous devons expliquer les tenants et aboutissants de son programme à nos membres et à la population. Le vote pour l'ADQ, ce n'est pas un vote pour le changement. C'est un vote en faveur de la poursuite de la démolition des institutions publiques québécoises.

Ce renforcement de la droite politique pose un défi de taille à la gauche québécoise. Québec Solidaire a connu un score honnête à l'échelle nationale et a fait des percées impressionnantes dans les circonscriptions de Mercier et de Gouin. De son côté, la gauche du Parti Québécois se remet difficilement de la débâcle et fait pression pour changer son chef. Quant au Parti Vert, il se dit satisfait des résultats obtenus et tentera de faire mieux la prochaine fois.

Dans un tel contexte, la gauche québécoise ne doit pas attendre les prochaines élections pour faire valoir son projet de société et gagner du terrain. Une alliance des organisations politiques, sociales, étudiantes et syndicales doit s'effectuer de toute urgence. Il faut plus que jamais développer des perspectives communes de résistance à l'offensive appréhendée du gouvernement libéral et de son rival adéquiste ●

**D**epuis son accession au pouvoir en 2003, le gouvernement de Jean Charest tente d'affaiblir le mouvement syndical, de démanteler le réseau public québécois et de diminuer les programmes sociaux destinés aux classes défavorisées.

Après quatre ans de régime néolibéral, le verdict est tombé le 26 mars dernier : 70 % des électeurs ont voté contre le Parti libéral. Le premier ministre Jean Charest dirigera un gouvernement minoritaire avec une nouvelle opposition officielle, l'Action démocratique du Québec, parti plus à droite que le Parti libéral. Le Parti Québécois, quant à lui, devra se contenter de la troisième place.

Avec ce bouleversement de la carte politique au Québec, on peut se demander ce qu'il adviendra maintenant du secteur public et des programmes sociaux québécois.

## Des résultats surprenants

Malgré quelques luttes chaudes dans certaines circonscriptions, l'île de Montréal a résisté à cette vague adéquiste qui a conquis plusieurs régions du Québec. Plusieurs observateurs parlent de clivage entre Montréal et les régions.

Mais la métropole est-elle aussi privilégiée qu'on le prétend par rapport aux régions ? Pourquoi alors le maire Gérald Tremblay a-t-il autant déploré le manque d'intérêt des leaders politiques à l'égard des problèmes sociaux et économiques de Montréal durant la campagne électorale ? S'appuyant sur les statistiques parues récemment, il ne peut que constater que Montréal, avec un bassin de près de deux millions de personnes sur son territoire, est devenue la métropole de la pauvreté au Canada. Plus de 40% des travailleuses et travailleurs montréalais gagnent moins de 20 000 \$ par année.

Alors que dans toutes les régions du Québec les besoins sont criants, une complicité entre les syndicats de Montréal et ceux des régions du Québec est primordiale pour réclamer de l'État la mise en œuvre de politiques efficaces pour redonner au Québec tout entier un nouveau souffle.

## Première journée de grève à Concordia

**E**xaspérés par l'attitude de l'employeur, les 454 membres du Syndicat des employé-es de soutien de l'Université Concordia ont déclenché, le 15 mars dernier, leur première journée de grève de 24 heures pour forcer la direction de l'Université Concordia à négocier le plus tôt possible et de bonne foi. Ils revendiquent la parité avec leurs collègues des autres

universités et le respect de l'ancienneté. Sans contrat de travail depuis septembre 2002, ils ont rejeté massivement les dernières offres contractuelles de l'employeur quelques semaines auparavant et ont voté à 87 % en faveur de trois jours de grève.

« Cette journée de solidarité est inoubliable, c'est la première fois qu'un syndicat de chez nous fait



la grève depuis 1970 », a déclaré le président du SESUC-CSN, André Legault. Deux autres groupes d'employés sont présentement en négociation : les techniciennes et techniciens et les employé-es de bibliothèques ●

## Vote de grève à la STL

**L**eur convention collective étant échu depuis le 1er août 2006, les 43 employé-es de bureau et les 105 employés d'entretien de la Société de transport de Laval, membres de deux syndicats affiliés à la FEESP-CSN, se sont prononcés à scrutin secret, le 18 mars, en faveur du déclenchement de la grève générale à exercer au moment jugé opportun. Les négociations en vue du renouvellement de leur convention collective se sont poursuivies le 4 avril devant le concilia-

teur. Pour parvenir rapidement à un règlement, le syndicat a démontré qu'il veut négocier de bonne foi en proposant aux porte-parole de la STL l'ajout de nouvelles dates de négociation au calendrier déjà prévu. Les clauses non pécuniaires étant presque toutes réglées, il souhaite signer une convention collective de trois ans, avec une augmentation de salaire de 12 % ●

## Un message sans équivoque au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

**R**éunis en assemblée générale spéciale le 3 avril, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal (CSN) ont donné un mandat clair à leur exécutif syndical de déclencher la grève générale illimitée au moment jugé opportun. Depuis mars 2006, plus de 20 rencontres



de négociation ont eu lieu, mais aucun progrès significatif n'a été enregistré, la partie patronale faisant du surplace. Composé de 112 membres, dont 60 saisonniers, le syndicat veut obtenir des conditions propices à une retraite décente et une plus grande stabilité de revenus pour le plus grand nombre d'employé-es possible ●

## Chez Ogilvie, il faut que ça lève et vite!



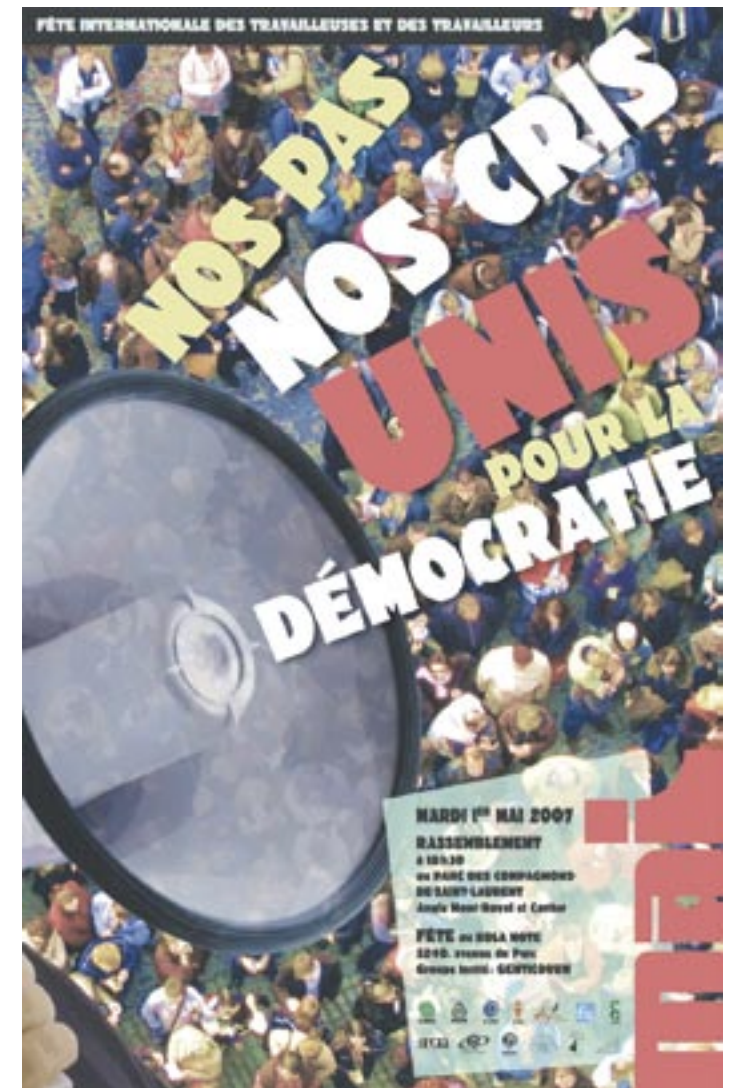
**E**n ce début de printemps, et à quelques jours de la séance de conciliation, le Syndicat des travailleurs de la minoterie Ogilvie (CSN) a eu l'idée originale de tenir une cabane à sucre, le 16 mars, sur l'heure du midi, devant l'entreprise de la rue Mills dans le Vieux-Montréal pour témoigner de la solidarité des syndiqués envers leur comité de négociation. Leur contrat de travail est échu depuis le 25 septembre 2005 ●

## Le président du STT du Collège Lasalle réintègre ses locaux

**D**ans sa décision du 2 avril 2007, la Commission des relations du travail a donné gain de cause au président du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Lasalle (CSN), Maurice Robert L'Éplattenier, congédié par son employeur et sous le coup d'une interdiction d'accéder au local syndical depuis le 1er novembre 2006. Elle ordonne à la direction de l'université de lui laisser libre accès au local syndical et aux aires communes du Collège Lasalle afin de vaquer à ses occupations syndicales liées à la préparation de la convention collective et aux activités courantes du syndicat. Quant à son congédiement, la CRT rendra sa décision en juin prochain ●

## Moyens de pression à Télé-université

**L**ors d'une assemblée générale, tenue simultanément à Montréal et à Québec le 16 mars, les tuteurs et tutrices en formation à distance de Télé-université ont voté pour le déclenchement de moyens de pression pouvant aller jusqu'à des arrêts de travail sporadiques. Les 140 membres du syndicat souhaitent obtenir la parité salariale avec les chargés de cours de l'UQAM. Selon la présidente Sylvie Pelletier, l'employeur veut les traiter comme des « employé-es occasionnels, qui n'ont droit, à tous égards, qu'au minimum, vision que nos membres d'acceptent pas ». Ce syndicat négocie de façon coordonnée avec les syndicats de chargé-es de cours des universités affiliés à la FNEEQ-CSN ●



# Des inégalités sociales encore bien présentes

De l'inclusion de l'orientation sexuelle comme motif de discrimination identifié par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec en 1977 à la légalisation du mariage entre personnes de mêmes sexes au Canada en 2005, le chemin parcouru pour la reconnaissance des droits des minorités sexuelles est impressionnant. Cette confirmation législative et juridique a permis au Québec de se démarquer comme l'une des sociétés les plus progressistes au monde. Mais l'atteinte de la pleine égalité sociale est cependant loin d'être assurée comme le démontre le rapport du Groupe de travail mixte contre l'homophobie, rendu public en mars dernier par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. L'homophobie demeure encore aujourd'hui le principal obstacle à la pleine reconnaissance des personnes des minorités sexuelles et à leur inclusion comme citoyennes et citoyens à part entière dans notre société.



Durant la campagne électorale, l'incident du « club des tapettes » a défrayé la manchette pendant quelques jours au début du mois de mars. Avec Louis Champagne, animateur flamboyant de radio du Saguenay qui s'est amusé aux dépens d'André Boisclair, c'est tout le Québec qui a été frappé par l'homophobie évidente qui émanait de ce communicateur controversé du groupe Corus Québec.

Au même moment, effet du hasard, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) rendait public,

après trois ans de consultation, le rapport du Groupe de travail mixte contre l'homophobie intitulé *De l'égalité juridique à l'égalité sociale – Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*. Formé de représentantes et représentants de divers ministères, d'organismes publics, communautaires, universitaires et syndicaux, dont le comité des gais et lesbiennes du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), ce groupe de travail a dressé un portrait des problématiques engendrées par l'homophobie et a formulé des recommandations pour enrayer la discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

La Commission avait déjà publié un premier rapport sur la violence et la discrimination vécues par les gais et les lesbiennes en 1994, qui a servi de base aux communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT) pour la reconnaissance des droits des minorités sexuelles. Depuis, des gains importants ont été obtenus : la reconnaissance des conjoints en 1999, l'union civile et l'autorité parentale

aux parents de même sexe en 2002, et finalement, le mariage en 2005.

## Constats inquiétants

Les résultats des travaux du groupe de travail démontrent que les personnes des minorités sexuelles continuent d'être victimes de discrimination, que ce soit à l'école, au travail, dans la famille ou dans d'autres domaines comme la santé, les services sociaux ou encore dans le sport et les loisirs.

Fait troublant, les jeunes gais et bisexuels présentent des taux de risque de suicide de six à seize fois plus élevés que les jeunes hétérosexuels. Les jeunes lesbiennes font presque cinq fois plus de tentatives que les filles hétérosexuelles. Ces chiffres à eux seuls devraient suffire à convaincre qu'il faut faire quelque chose. « Le désespoir ressenti par trop de jeunes de minorités sexuelles à l'étape très sensible de leur coming out commande, à lui seul, l'urgence d'agir », a soutenu en conférence de presse M. Marc-André Dowd, vice-président de la Commission.

L'absence de modèles positifs LGBT pour les jeunes dans les manuels scolaires, la publicité et la société en général, ne les aide pas à assumer une différence qui ne va pas de soi. Et ce n'est pas plus facile alors qu'ils entrent sur le marché du travail, un endroit où nous, comme syndicat, pouvons intervenir.

## L'homophobie au travail

Au chapitre du travail, le rapport de consultation du Groupe de travail mixte mentionne que « par leurs effets cumulatifs, les manifestations d'homophobie en milieu de travail créent un climat inconfortable, générateur de malaise, de stress

et d'insécurité pour les personnes de minorités sexuelles. Elles contribuent à les marginaliser, voire à les exclure, ce qui engendre des répercussions négatives sur leur bien-être, de même que sur leur intégration économique et sociale. Dans les cas les plus graves, les comportements homophobes ont des effets discriminatoires, par exemple sur le plan de l'embauche ou de l'avancement dans la carrière, et mettent en péril l'exercice du droit au travail ».

Pour analyser la situation de l'homophobie en milieu de travail, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a fait appel à Mme Line Chamberland, professeure associée à l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, qui a menée récemment une recherche auprès de 786 gais et lesbiennes du Québec. Elle décrit ainsi les comportements homophobes en milieu de travail. « Outre les moqueries, l'homophobie se manifeste à travers des préjugés, des commentaires désobligeants, des imitations caricaturales, des graffitis. Elle s'exprime souvent de manière sournoise ou allusive, par exemple, par une remarque sur la grande attention portée à tel enfant, ce qui entretient le soupçon de pédophilie, mais sans jamais qu'aucun constat ne soit émis clairement. Ces manifestations d'homophobie sont d'intensité variable selon les milieux de travail. Elles peuvent paraître banales et sans gravité à première vue, surtout qu'elles pointent plus souvent des personnes autres que l'interlocuteur ou l'interlocutrice identifié comme personne homosexuelle. Cependant, même lorsque des gais et des lesbiennes ne sont pas personnellement visés par ces

incidents, ils n'en demeurent pas moins la cible indirecte et se voient

imposer des représentations négatives de leur réalité » ●

## Principales recommandations

Forte de ces constats, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse fait une série de recommandations qui met à contribution plusieurs acteurs de la société. La première et principale recommandation stipule que soit adoptée une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie

devant offrir un milieu de travail exempt d'homophobie et les syndicats, comme défenseurs des droits des syndiqué-es, y compris des personnes des minorités sexuelles.

Elle demande au ministère du Travail de rappeler aux associations syndicales « l'importance d'assurer des milieux de

*C'est l'activité du travail qui assure la subsistance et l'autonomie personnelle. Le milieu de travail constitue un important lieu de sociabilité, un foyer d'entraide et une source de soutien social.*

travail exempts de toute forme d'homophobie, de même que l'obligation d'égalité de traitement qu'une association accréditée doit respecter à l'endroit des salariés qu'elle représente concernant, notamment, les plaintes de discrimination et de harcèlement basées sur le motif de l'orientation sexuelle ». Dans son rapport, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a fait une description très étoffée des réalités vécues par les LGBT dans notre société. La distance à franchir pour passer de l'égalité juridique à une véritable égalité sociale pour les personnes des minorités sexuelles est considérable et commande une concertation de tous les acteurs sociaux. Comme acteurs syndicaux, il nous faut assumer notre part.

Pour les milieux de travail, la Commission identifie deux acteurs principaux : les employeurs comme gestionnaires

travail exempts de toute forme d'homophobie, de même que l'obligation d'égalité de traitement qu'une association accréditée doit respecter à l'endroit des salariés qu'elle représente concernant, notamment, les plaintes de discrimination et de harcèlement basées sur le motif de l'orientation sexuelle ». Dans son rapport, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a fait une description très étoffée des réalités vécues par les LGBT dans notre société. La distance à franchir pour passer de l'égalité juridique à une véritable égalité sociale pour les personnes des minorités sexuelles est considérable et commande une concertation de tous les acteurs sociaux. Comme acteurs syndicaux, il nous faut assumer notre part.

Jacques Tricot,

Responsable du comité gais et lesbiennes du CCMM-CSN

17 Mai 2007

Journée nationale de lutte contre l'homophobie

On ne choisit pas son orientation sexuelle



Il y a des mots qui font plaisir à entendre et il y a ceux qui blessent. À la question de l'homosexualité se greffe une histoire imprégnée de condamnations et de préjugés dont les traces demeurent toujours présentes. Si le sujet fait encore rire, les mots utilisés sont blessants. Les mots *fif*, *tapette*, *tom-boy*, *butch*, *gouine*, même à l'intérieur de blagues, sont des mots qui blessent et leur utilisation au travail doit être bannie.

Si l'employeur a l'obligation d'offrir un milieu de travail sécuritaire et exempt de tout harcèlement, le syndicat quant à lui, doit défendre les intérêts de tous ses membres. C'est donc la responsabilité de tous de s'assurer que notre milieu de travail soit inclusif.

Le 17 mai prochain sera la Journée nationale de lutte contre l'homophobie. Partout au Québec et dans de nombreux pays, des millions de travailleuses et travailleurs affirmeront qu'ils veulent vivre dans un monde où l'homophobie n'a pas sa place.

La lutte contre l'homophobie, un engagement pour le respect ! [www.emergence.qc.ca](http://www.emergence.qc.ca)

## Imposition du décret dans le secteur public

# Le BIT blâme le Québec

Dans son rapport rendu public le 29 mars dernier, le Bureau international du travail, secrétariat permanent de l'Organisation internationale du travail (OIT), blâme sévèrement le gouvernement de Jean Charest pour avoir adopté sous le bâillon, en décembre 2005, la loi 43 (projet de loi 142) qui décrète jusqu'en 2010 les conditions de travail des quelque 500 000 travailleuses et travailleurs syndiqués de la fonction publique, des secteurs de la santé et des services sociaux.

Selon le BIT, cette loi va à l'encontre des deux conventions internationales du travail dont sont signataires le Canada et le Québec. En conséquence, il « prie instamment le gouvernement d'amender la loi 43 afin qu'elle soit conforme aux conventions numéros 87 et 98, d'éviter à l'avenir le recours à des interventions législatives imposant des conditions de travail, sans qu'il n'y ait eu de consultations

franches et approfondies avec les parties impliquées ». Jugeant déraisonnable la durée de vie des conventions imposée par la loi 43 et « excessives » les sanctions qui y sont prévues, il considère que l'imposition des conditions de travail et de salaires des employé-es de l'État est contraire aux principes même de la négociation collective et de la liberté syndicale. Il recommande donc au gouvernement de revoir la procédure de négociation pour y inclure la conciliation, la médiation ou l'arbitrage en cas de litige.

Ce blâme fait suite à une plainte déposée l'an dernier au BIT par neuf organisations syndicales québécoises (CSN, FTQ, CSQ, CSD, FIQ, SFPQ, SPGQ, SPEQ et l'APEQ) qui alléguaient que la loi 43 nie le droit fondamental à la négociation et à la grève des travailleuses et travailleurs du secteur public ●

### Volte-face des libéraux fédéraux

## Rejet de la loi anti-briseurs

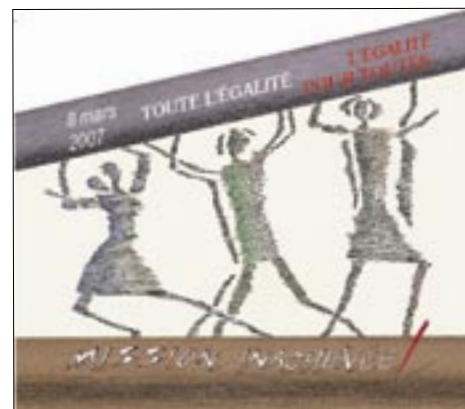
Après une 10<sup>e</sup> tentative de faire adopter une législation anti-briseurs de grève à Ottawa, le projet de loi qui aurait interdit aux entreprises sous juridiction fédérale d'embaucher des travailleurs de remplacement en cas de conflit de travail, présenté par le Bloc québécois et soumis aux parlementaires en troisième lecture, a été rejeté le 21 mars dernier par une majorité de députés de la Chambre des communes à Ottawa. 177 députés ont voté contre, 122 pour.

Les députés libéraux, qui s'étaient prononcés en faveur du projet de loi à l'automne dernier, ont fait volte-face pour appuyer leur chef Stéphane Dion qui a jugé insatisfaisantes les dispositions sur les services essentiels. À peine une poignée de députés libéraux du Québec ont voté en faveur de ce projet de loi.

Après des décennies de lutte syndicale, ce rejet cause un tort irréparable aux travailleuses et travailleurs québécois régis par le Code du travail fédéral qui voient d'autres travailleurs leur voler littéralement leurs emplois durant un conflit de travail ●

## Femmes à l'Assemblée nationale

# Avancez en arrière !



Au lendemain des élections générales, seulement 32 femmes sur 125 députés siègeront à l'Assemblée nationale, comparativement à 38 aux élections de 2003. Cette nouvelle réalité a été fortement déplorée par la Fédération des femmes du Québec, le Collectif Féminisme et Démocratie, le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec, L'R des centres de femmes, de l'AFÉAS et l'Intersyndicale des femmes, regroupement de plus de 200 000 femmes au Québec, ainsi que par le Conseil du statut de la femme.

Le Parti libéral a fait élire 16 députées sur 48, le Parti Québécois 9 députées sur 36, l'Action démocratique du Québec, 7 députées sur 41. Seul Québec Solidaire présentait plus de femmes candidates que d'hommes. Le fait que l'ADQ ait présenté 26 candidates sur 125 (21%), et que dans de nombreuses circonscriptions de deux à quatre femmes s'affrontaient pour un même siège, pourrait expliquer cette régression.

L'égalité des femmes et des hommes étant une valeur fondamentale au Québec, ces groupes de femmes sont unanimes à réclamer une réforme du mode de scrutin et l'implantation de mesures incitatives afin que l'Assemblée nationale du Québec soit le plus rapidement possible le reflet de notre société. Pour plus de renseignements, consultez le site [www.ffq.qc.ca](http://www.ffq.qc.ca) ●

## solidarité internationale

Tournée Alternatives

# Vers une paix globale et juste

Lors de la tournée *Pour une paix globale*, effectuée du 27 au 29 mars à Montréal, Québec et Ottawa, l'organisme Alternatives a invité plusieurs artisans du dialogue entre les peuples à témoigner des efforts consentis à travers le monde pour construire des solidarités et opposer le concept de paix globale à celui de guerre permanente. À la conférence tenue à Montréal le 27 mars, nous avons pu entendre les propos des conférenciers Michael Warschawski, journaliste et militant pacifiste d'Israël; Mustafa Barghouti, ministre de l'Information du nouveau gouvernement d'unité palestinien; Phyllis Bennis, chercheuse associée à l'Institute for Policy Studies à Washington; Salam Ali, de l'Académie de Bagdad, et Raymond Legault, de l'organisme québécois Échec à la guerre.

Depuis les années 80, le climat politique international est un de conflits et de guerres permanentes. Que ce soit en Irak, en Afghanistan, en Palestine, au Liban, en Colombie ou ailleurs, les guerres ravagent des civilisations et semblent incontournables.

Par leur politique étrangère guerrière et l'utilisation de leurs forces militaires ou celles des alliés, les États-Unis tentent de coloniser les peuples, d'imposer l'Empire. Ils incitent ainsi les citoyens à s'entretuer, à générer des guerres civiles pour légitimer leur présence en terre étrangère en se présentant en défenseurs de la paix et de la démocratie. Nul besoin de se pencher très longuement sur les situations prévalant en Irak et en Afghanistan pour s'apercevoir que les luttes sectaires et interraciales minent les efforts de paix. Heureusement, la Palestine a jusqu'ici échappé à ce modèle.

### Résistance des peuples

Mais, malgré les destructions massives et les milliers de morts, les résultats escomptés par les États-Unis ne sont pas au rendez-vous. Les stratèges et initiateurs de ces guerres impérialistes sous-estiment encore et toujours une variable clef dans l'évaluation des gains résultant des conflits armés: la résistance des peuples.

En effet, les peuples irakien, palestinien et afghan, pour ne nommer que ceux-là, refusent de plier, refusent l'occupation, refusent l'asservissement. Si bien que le rapport de la Commission indépendante Baker-Hamilton (Iraq Study Group) a préconisé en décembre 2006 un désengagement graduel en Irak, ainsi qu'un accent mis sur la formation et le soutien des forces irakiennes. De plus, le rapport convie les États-Unis à tout mettre en œuvre pour résoudre le conflit israélo-palestinien et à amener Israël à rendre

le plateau du Golan à la Syrie en échange d'un accord de paix pour sauver la mise des États-Unis en Irak.

### Influence de la société civile

La guerre n'est pas une fatalité. Il nous faut opposer le concept de paix globale à celui de guerre permanente. Partout dans le monde, se construisent des ponts entre les peuples, se forgent des solidarités, se créent des collaborations vues jusqu'ici comme inimaginables. En témoignent les millions de manifestants contre la guerre à travers

le monde, les aspirations de paix reflétées par des organisations telles que le PAJU (Palestiniens et Juifs unis), les interventions auprès de nos gouvernements pour que cessent les provocations militaires.

Chaque geste de la société civile compte, chaque voix commence de plus en plus à être prise en compte par nos représentants politiques. La tâche n'est pas terminée, mais jusqu'à maintenant, elle porte fruit. Il s'agit de persévérer dans nos revendications contre la logique de guerre sans fin ●



## Félicitations aux lauréates et lauréats !

Dans le cadre de la quatrième édition de la Semaine québécoise des adultes en formation, tenue cette année du 24 au 31 mars 2006, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a voulu rendre hommage aux militantes et militants syndicaux qui se sont démarqués lors d'une activité de formation organisée en 2006.

Le concours *La fierté d'apprendre* aura permis de souligner les efforts de formation de Gina Brouillette du STT du Reine Élisabeth; Marie-Isabelle Marchand du

SEMAINE QUÉBÉCOISE  
DES ADULTES EN FORMATION

STT Hôpital Sacré-Cœur; Mélanie Allard du STT Pharmetic; Benoît Taillefer du STT CSSS Bordeaux-Cartierville-St-Laurent et Michel Giroux du STT Loto-Québec qui ont reçu un certificat de reconnaissance et un prix lors de l'assemblée générale du conseil central du 4 avril ●



De gauche à droite: Christophe Auger de la Caisse d'économie solidaire Desjardins; Manon Perron, trésorière au CCMM-CSN; Gina Brouillette du STT Hôtel Reine Élisabeth et Marie-Isabelle Marchand du STT Hôpital Sacré-coeur.

Entrevue avec les lauréates du concours *La fierté d'apprendre*

## S'outiller pour défendre nos membres adéquatement



*Mon bagage de connaissances m'aide à bien négocier avec mon employeur.*

- Gina Brouillette, travailleuse à l'hôtel Reine Élisabeth

Gina est très reconnaissante envers les collègues de son exécutif syndical

qui l'ont encouragée à suivre des sessions de formation du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN). Avant de s'inscrire au programme de formation du conseil central, elle se sentait désorientée dans ses nouvelles fonctions. En 2006, elle a suivi trois sessions conçues spécialement pour permettre aux militantes et militants d'assumer des responsabilités syndicales : exécutif syndical niveau 1, secrétariat et agent de griefs. Maintenant qu'elle possède un ensemble de connaissances, elle occupe en toute confiance le poste de vice-présidente aux griefs et défend ses membres avec plus d'assurance ●



*J'ai appris à me dégèner et à m'épanouir.*

- Marie-Isabelle Marchand, membre du Syndicat professionnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires de l'hôpital Sacré-Coeur

Grâce à la formation syndicale qu'elle a suivie

l'année dernière, Marie-Isabelle comprend mieux son rôle et ses responsabilités syndicales. Elle avoue qu'auparavant, elle ne connaissait rien à la vie syndicale. Son parcours de formation est impressionnant : sessions exécutif syndical niveau 1, condition féminine, mobilisation contre la loi 142, formations professionnelles, colloques, activités de sa fédération, congrès des infirmières auxiliaires. « J'ai appris à me dégèner, à me perfectionner et à m'épanouir ». Marie-Isabelle espère que d'autres militantes et militants syndicaux feront comme elle et iront chercher la formation dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions adéquatement ●

## Une ressource privilégiée à la CSN



Saviez-vous que près de 15% de travailleurs et travailleuses au Québec souffrent de problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie ?

Ces personnes peuvent obtenir du soutien auprès d'un centre public de réadaptation en toxicomanie, du mouvement

des alcooliques anonymes ou d'autres organismes de même nature. Mais il arrive parfois que cela ne suffise pas. Il faut alors se tourner vers d'autres ressources, pas toujours disponibles et parfois coûteuses.

Les membres de la CSN peuvent bénéficier d'un séjour de trois semaines en thérapie grâce à une entente avec le Pavillon du Nouveau point de vue. Pour ce faire, la demande doit être acheminée par

un membre d'un réseau d'entraide, d'un exécutif ou par la personne conseillère syndicale. Après avoir rempli certaines conditions, les membres qui en font la demande pourront être orientés vers cette ressource privilégiée et de dernier essor. Pour plus de renseignements, contactez Gilles Bélanger, responsable régional au développement de l'entraide du CCMM-CSN, (514) 598-2222 ●

## La retraite et les jeunes

Le 13 mars dernier, le comité jeunes du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a organisé une soirée de réflexion sur le thème de la retraite et des jeunes.

Gaétan Châteauneuf, vice-président du CCMM-CSN, et Julie Audet, économiste, ont soutenu que nul n'est besoin d'être un « crack » de la finance pour comprendre les notions reliées à la retraite et que ce

serait une erreur de taille de ne s'occuper de son régime de retraite qu'au moment où l'on envisage de la prendre.

Depuis la fin des années 90, les caisses de retraite performant de façon exceptionnelle et génèrent d'importants surplus. Ce sont l'utilisation et le partage de ces surplus qui sont habituellement sources de conflit entre les générations. Appartiennent-ils aux salarié-es plus âgés ou aux

plus jeunes ? Les syndicats devront de plus en plus aborder cette problématique en favorisant le rapprochement entre les générations tout en négociant des conditions de travail avantageuses pour tous.

Les participantes et participants ont insisté sur l'importance pour les jeunes de participer activement aux travaux afférents à leur régime de retraite. Les enjeux sont grands. Il en va de leur avenir ●

Hommage à Robert Harpin

## Un grand militant de la CSN



Après avoir consacré 30 ans de sa vie à soutenir les travailleuses et travailleurs dans leurs luttes syndicales, Robert Harpin quitte la CSN pour une retraite plus que méritée. Le 23 mars, ses camarades de travail lui ont réservé une surprise de taille en organisant une soirée hommage en présence de plus de 150 personnes. Suite aux témoignages reçus, il a déclaré très ému: « Je quitte une famille pour en retrouver une autre que j'aime, la mienne ».

CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



# 33<sup>e</sup> CONGRÈS



RESPONSABLES  
ET SOLIDAIRES

Plus nous serons unis dans l'adversité, plus nous serons nombreux et nombreuses à partager la même vision, à s'investir ensemble dans l'action, plus nous imposerons notre vision d'un monde égalitaire, fraternel, juste et démocratique.

Nous devons renforcer nos liens, mettre en commun nos revendications et s'associer pour contrecarrer le discours dominant. Sans une solidarité affirmée, nos luttes pour le respect de la démocratie seront vaines.

POUR UNE  
NOUVELLE  
DÉMOCRATIE

Conseil central  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



du 4 au 8 juin 2007

MONTRÉAL • Palais des Congrès

